



Ville de
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 28 juin 2021, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1553-2021

MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1464-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 41 000 \$ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LE RÉSEAU D'ÉGOUT ET LES TRAVAUX DE MODIFICATION AU POSTE DE POMPAGE PPE-1B AFIN DE DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 7 500 \$ EN ENLEVANT LA SECTION « TRAVAUX DE MODIFICATION AU POSTE DE POMPAGE PPE-1B »

QUE le règlement numéro 1553-2021 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 2 août 2021;

QUE le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 octobre 2021;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Fait à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13 octobre 2021.

Mélanie Côté
Greffière adjointe par intérim